

CONSEIL D'ADMINISTRATION EWETA DU 19 FEVRIER 2013

Procès-verbal

Lieu : ETA l'Entraide par le Travail : 1, rue du Pré du pont, 1370 Jodoigne

Ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration

1. Ordre du jour du CA :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2012
 2. Engagement du juriste à l'EWETA
 3. Rapport tour partiel de Fédérations provinciales par le président + Rencontre FEBRAP : 1ère Proposition de plan d'action
 4. Mandats externes de l'EWETA : UNISOC, UNIPSO...
 5. Dossiers :
 - AIP le point et implications pour notre secteur : Réductions structurelles, RMMG jeunes,
 - Rapport GT formation
 6. Divers .
-

Nombre d'[administrateurs](#) : 32

Quorum requis : 16

Présences

[Administrateurs présents et excusés](#) (en lien)

22 membres sont présents et/ou représentés. **Le Quorum est atteint**

Pour le secrétariat EWETA

Sognia Angelozzi

Elisabeth Habimana

Benoit Decharneux

1. **Approbation du [procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2012](#)**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. **Engagement du juriste à l'EWETA.**

Les administrateurs se présentent à tour de rôle puis, à son tour, Benoit Decharneux aussi se présente brièvement.

3. **Rapport du tour partiel des Fédérations provinciales par le président + Rencontre FEBRAP : 1ère proposition de plan d'action**

Guy Niset a rencontré les fédérations provinciales d'ETA du Luxembourg, de Namur et du Hainaut. Il reste encore la province de Liège (rencontre prévue dans l'ETA Ateliers Orts le 26 mars 2013) et celle du Brabant Wallon (lieu et date à fixer).

Le but de ce tour des provinces est de prendre la température pour élaborer un plan d'action. Monsieur Niset attendra la fin du tour pour élaborer son plan d'action, mais quelques pistes pour redynamiser l'EWETA se dégagent déjà :

Guy Niset aimerait reconstituer des commissions de travail sur des thèmes spécifiques. Quelques exemples de groupes à mettre en place ou à poursuivre dans la continuité de ce qui avait déjà été amorcé comme réflexions précédemment sous l'ancienne présidence :

- Bientôt on aura les négociations sectorielles. Benoit Decharneux a déjà envoyé un texte sur la concertation sociale. C'est un des premiers sujets auxquels les organisations syndicales tiennent et ce serait important qu'un groupe de travail se penche sur la question.
- La question de l'appartenance du secteur à l'Economie sociale plutôt qu'à l'action sociale :
- Les Contrats d'entreprises qui sont toujours dans les collimateurs des organisations syndicales, de l'inspection sociale et qui n'est pas vu positivement par les instances de l'AWIPH (CG, CEFE, Inspection)

Mr Niset estime qu'il serait bon d'avoir des personnes ressources, des référents auxquels le secrétariat peut recourir sur des questions précises.

M. Niset soulève la question de la perception de l'AWIPH de nos ETA à laquelle se rallie M Degroote. Il estime que l'AWIPH s'imisce un peu trop dans la gestion des ETA et pour illustrer ce phénomène, il relate un fait récent rencontré en comité de gestion de l'AWIPH : Une ETA est pointée du doigt parce que son prix horaire demandé dans un contrat d'entreprise est « trop bas » alors que le matériel de production appartient au client et donc que l'ETA n'a pas d'amortissement à comptabiliser dans ce prix.

Monsieur Niset évoque d'autres exemples de sujets pour lesquels l'AWIPH change les normes unilatéralement ou l'interprétation des législations. Notamment, la norme de 20 % de travailleurs handicapés dans l'encadrement où on ne compte plus les malades de longue durée. Un administrateur questionne et se dit qu'il y a peut-être un agenda caché derrière le comportement de l'AWIPH. Des échanges faits par les administrateurs, il ressort qu'en restant dans le non marchand, les ETA seront toujours la cible des critiques des gens qui ne sont pas toujours en phase avec le fonctionnement d'une entreprise. Le débat sur l'appartenance ou pas à l'Economie sociale semble inévitable. Il serait opportun d'associer des responsables politiques à la discussion sur l'appartenance ou non au non marchand

Au sujet de la révision de l'AGW portant sur les conditions auxquelles les ETA wallonnes sont agréées et subventionnées, on est toujours en attente d'une suite. Le signal que l'EWETA a donné au Cabinet est que tant que nous ne sommes pas d'accord sur tous les points, on ne veut rien lancer. L'échéance d'entrée en vigueur est reportée chaque fois au 1er janvier de l'année suivante.

En tant que nouveau président, Guy Niset a été invité à rencontrer le président de la FEBRAP. Ce dernier lui a confirmé les formes de collaboration déjà en fonction, depuis ces dernières années, entres les 3 fédérations patronales d'ETA. Et concernant la relation entre l'EWETA et la Febrap, celles-ci confirment leur désir de poursuivre leur collaboration mutuelle ainsi qu'avec la fédération homologue flamande (VLAB), notamment sur certains thèmes qui nous concernent tous et qui sont régis au niveau fédéral tels que les Réductions structurelles, la collaboration avec les ateliers des prisons, etc.

Dans cet esprit, les 3 fédérations, comme déjà annoncé le 12 décembre dernier, organisent une journée de réflexion inter ETA. Cette journée abordera plusieurs thèmes dont l'obligation d'emploi de personnes handicapées pour les entreprises privées et qui peut être remplie partiellement en sous traitant aux ETA (modèle français). Le président est conscient que la plupart des membres n'aimeraient pas déranger leurs clients mais peut-être qu'au final les clients ne seraient pas vraiment perdants avec cette proposition.

La journée de colloque est prévue pour la semaine du 13 ou du 21 mai prochain. Entretemps, la date finalement retenue a été fixée au lundi 13 mai 2013.

4. Mandats externes de l'EWETA : AWIPH, UNIPSO...

Certains mandats externes de l'EWETA sont exercés par Mr Emmanuelidis qui n'est plus président de l'EWETA. Les administrateurs réunis en CA spécial le 26 septembre 2012 avaient décidé ceci : « Les mandats extérieurs restent confiés à Stéphane Emmanuelidis à titre provisionnel afin d'assurer la continuité des tâches de représentation de la fédération. »

M. Niset repose la question de la poursuite de ces mandats notamment à l'UNIPSO maintenant que l'EWETA a un nouveau président. Les administrateurs décident de retenir la procédure prévoyant de laisser la situation en l'état jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de juin 2013 où il sera question de procéder à l'élection des administrateurs et de l'exercice de mandat externe pour l'EWETA.

Les mandats de Mr Emmanuelidis sont donc maintenus, Mr Niset prendra contact avec ce dernier afin de s'assurer que les informations soient bien relayées vers l'EWETA. Lors de l'Assemblée Générale de juin, appel sera fait aux candidats pour les différents mandats à exercer.

5. Point sur les différents dossiers :

- *AIP, point et implications pour notre secteur :*

La formule des réductions structurelles est modifiée. Le coefficient beta est diminué, ce qui implique une diminution des réductions structurelles pour les travailleurs ayant des prestations incomplètes. On pourrait s'inquiéter des conséquences de ce changement dans cette conjoncture où le chômage économique est abondant. Une simulation est demandée au secrétariat. Mme Habimana prendra contact avec deux ETA pour des simulations sur des cas concrets : Benoit Peeters de l'entraide par le travail de Braine et Linda Carpentier à l'Atelier de Jambes. Monsieur Afano demande si pour compenser cette charge financière supplémentaire, il ne serait pas envisageable que les charges patronales soient totalement incluses dans le salaire à subsidier par l'AWIPH. Le président et la directrice rencontreront le cabinet de la Ministre de Tutelle et parleront aussi de ce sujet.

- *Formations AWIPH :*

Pour le pôle 2 des formations, l'AWIPH demande que les ETA intéressées rentrent des dossiers pour le 1er mars 2013 au plus tard. Mme Peeters trouve ce timing irréaliste. L'année passée, il y a eu un délai supplémentaire d'un mois accordé aux ETA candidates. Cette année, Mme Gawron, en charge de ce dossier, constate que seule l'ETA 88 a demandé un délai supplémentaire. Mme Peeters aimerait savoir si d'autres ETA ont besoin de délai additionnel. Les administrateurs conviennent qu'être informés fin décembre pour rentrer un dossier au plus tard le 1er mars est irréaliste car en 2 mois il n'est pas possible de ficeler un projet avec toutes les exigences d'appels d'offre, etc. Mme Angelozzi informe que Mr Coppée a quitté l'AWPH et c'est

Mr Mannebak qui reprend les formations dans ses attributions. Le prochain groupe de travail au niveau de l'AWIPH se réunit le 28 février 2013 pour examiner les dossiers introduits jusque là. Proposition est faite d'obtenir de l'AWIPH que : les ETA candidates se manifestent pour le 1er mars, en précisant les thèmes de formation souhaité. Qu'un délai supplémentaire leur soit accordé pour déposer ensuite les dossiers ficelés. L'ETA l'Atelier est aussi demandeuse d'un délai supplémentaire. Il est convenu que l'EWETA intervienne dans ce sens auprès de l'AWIPH en l'occurrence, auprès de Mr Mannebak pour savoir si un report est possible.

6. **Divers :**

- *Prolongation du projet transition-insertion.*

La communauté française est fortement intéressée par ce projet et souhaite le poursuivre mais pour cela, il faut une extension à d'autres provinces ou d'autres bassins de vie. L'EWETA et la FETAL proposent donc que ce projet soit élargi à la FEBRAP pour pouvoir être prolongé. L'aval du CA est requis. Le président en appelle aux initiatives de ceux qui ont déjà une expérience avec les écoles spéciales car ce projet permettrait de donner une chance de réussite à ceux qui sont dans l'enseignement spécial. Monsieur Dany Simon trouve que c'est un investissement inutile. En effet, de par la législation de l'AWIPH, ces jeunes ne sont pas admissibles en ETA sauf si leur intégration dans l'emploi ordinaire s'avère infructueuse. Il lui est répondu que ce projet ne vise pas uniquement l'insertion en ETA, mais aussi l'insertion en entreprise ordinaire ou dans une institution occupationnelle. Après ces explications, le CA donne son aval pour l'implication de l'EWETA dans l'extension du projet.

- *Participation des membres aux différents groupe de travail à mettre en place :*

Des « Doodle » seront envoyés à tous les membres pour leur participation :

- o GT réflexion Non-marchand - Économie sociale
- o GT révision de l'AGW relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des ETA
- o GT de préparation des négociations sectorielles en fonction du cahier de revendications syndicales.
- o GT Contrat d'entreprise

Fait à Couillet, le 15 Mars 2013

Guy Niset,, Président

Le prochain CA aura lieu le 16 avril 2013 dans la province du Luxembourg.